

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
N° P.2098-LAS-191**

**PUBLIC CONSULTATION MEETING  
CONCERNING DRAFT BY-LAW  
NO. P.2098-LAS-191**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées par le projet de règlement suivant de l'arrondissement de LaSalle.

PUBLIC NOTICE is hereby given to all persons interested by the following draft by-law of the Borough of LaSalle.

Le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté à sa séance du 5 février 2018, le projet de règlement no P.2098-LAS-191. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 26 février 2018 à 19 h**, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle.

The LaSalle Borough Council adopted the following draft by-law at its sitting of February 5, 2018. A public consultation meeting will be held on Monday, February 26, 2018, at 7:00 p.m. in the borough council chamber located at 55, avenue Dupras, LaSalle.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft by-law, as well as the effects of its adoption, and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

Ce projet de règlement amende le règlement de zonage no 2098 et précise les exigences en matière d'enseignes temporaires promotionnelles. Il étend la permission d'installer des affiches temporaires, actuellement réservée aux zones commerciales, à toutes les entreprises situées en zones industrielles, communautaires et services publics. Un tel affichage sera désormais permis cinq fois par année pour une durée de 30 jours avec un délai de 30 jours entre chaque permission accordée.

This draft by-law amends Zoning By-law no. 2098 to specify the requirements for temporary promotional signs. It extends the permission to install temporary signs, currently restricted to commercial zones, to all businesses located in industrial, community and public service zones. Such signage will be permitted five times a year for 30 days with a 30-day waiting period between each granted permission.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et affecte tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

This draft by-law does not contain specific provisions that make it subject to approval by referendum and affects the full territory of the LaSalle Borough.

Ce projet de règlement ainsi que le plan des zones sont disponibles pour consultation au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures d'ouverture.

The draft by-law and the zoning plan may be consulted at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during opening hours.

**DONNÉ À LASALLE, ce 15 février 2018.**

**GIVEN AT LASALLE, on February 15, 2018.**

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement